

Charte des Réunions de Concertation Pluridisciplinaire de recours des Centres Spécialisés Obésité

Les Réunions de Concertation Pluridisciplinaire de Recours (RCP-R) ont pour objectif **d'examiner des situations complexes** concernant des patients en situation d'obésité et d'émettre des propositions thérapeutiques (qu'elles soient chirurgicales ou non). Ces propositions doivent s'appuyer sur les recommandations de Bonnes Pratiques de la Haute Autorité de Santé dans le respect du libre choix des patients.

Ces réunions regroupent des professionnels de santé, médicaux et paramédicaux.

Les RCP-R s'adressent aux **établissements partenaires publics et privés** des Centres Spécialisés Obésité (CSO) de Tours et d'Orléans. Les deux CSO se sont accordés pour confier au CSO de Tours le soin d'organiser une RCP-R régionale commune, mise à disposition de tous les partenaires sur le territoire quelle que soit la répartition ou les habitudes de travail des différents établissements de santé.

Les établissements de santé peuvent solliciter une RCP-R lorsque les situations cliniques n'ont pas pu être résolues par la RCP locale et/ou lorsque les cas présentent un intérêt clinique pouvant bénéficier aux autres établissements de santé par partage d'expérience.

Sauf exception dûment motivée, la RCP-R ne peut intervenir qu'après que la RCP de l'établissement partenaire ait eu lieu.

Un calendrier préétabli à l'avance de façon annuelle avec une fréquence bimestrielle est accessible en ligne sur le site www.obecentre.fr. En dehors de ce calendrier et en cas d'urgence, les équipes des CSO sont disponibles et peuvent être sollicitées pour un avis ponctuel ou discuter un dossier de façon moins formelle.

La RCP-R se déroule en visioconférence.

Les dossiers de patients à discuter au cours d'une RCP-R sont préalablement inscrits via un formulaire disponible sur le site internet des CSO : <https://www.obecentre.fr/espace-pro/avis-d-expertise/dates-des-rcp-de-recours/>.

La transmission de cette fiche d'inscription informatisée de RCP ainsi que l'organisation des réunions doivent garantir la confidentialité des données nominatives.

Les compétences présentes indispensables à l'étude de cas et la prise de décision sont définies par le quorum suivant au sein du CSO organisateur :

- Un chirurgien viscéral
- Un médecin nutritionniste ou endocrinologue
- Un psychiatre

Pour tout dossier de patient mineur, la présence du pédiatre nutritionniste référent du CSO est requise, la présence du chirurgien viscéral est facultative .

Au sein des établissements partenaires, seule la présence du médecin à l'origine de la demande est indispensable. Il peut être accompagné des professionnels de son établissement qu'il jugera utiles.

Selon le(s) cas clinique(s) préinscrit(s), d'autres spécialités peuvent être conviées à la RCP-R pour répondre à un besoin spécifique. Ces invitations sont sous la responsabilité des responsables médicaux des CSO.

L'équipe de l'établissement à l'origine de la demande est responsable de la présentation du dossier.



Le formulaire de RCP-R utilisé pour l'inscription du patient sera complété au cours de la réunion précisant la réponse collégiale apportée par l'équipe. Celui-ci précise le nom et la spécialité des participants de la réunion.

Cette conclusion sera datée et signée par les membres présents à la RCP-R.

Un document électronique protégé sera édité pour l'établissement demandeur et pour les dossiers du CSO.

Par ailleurs, la conclusion de la RCP-R doit être portée à la connaissance du patient et de son médecin traitant par le médecin responsable avec la proposition thérapeutique personnalisée de soins. Une copie sera adressée aux participants de la RCP-R.

L'application de cette proposition thérapeutique reste sous la responsabilité du médecin, qui tient compte des caractéristiques du patient et de son consentement. Si la proposition de RCP-R n'est pas appliquée, les raisons devront être exposées lors de la RCP-R suivante pour favoriser de nouveau le partage d'expérience.

Les patients doivent être informés de l'existence des RCP-R inter-établissements et que leur dossier va faire l'objet d'une discussion pluridisciplinaire avec d'autres établissements de soins publics et privés.

La RCP-R des CSO fera l'objet d'une évaluation annuelle de son activité.



CSO Tours

Centre Hospitalier Universitaire de Tours
Hôpital Bretonneau
Service de Médecine interne
Unité d'Exploration métabolique et nutritionnelle
2 boulevard Tonnellé
37044 Tours cedex 9
Tél : 02 47 47 46 47
www.chu-tours.fr



CSO Orléans

Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans
Pôle Médecines à Fortes Consultations
Service Endocrinologie Diabétologie Nu
14 avenue de l'Hôpital
45100 Orléans
Tél : 06 76 81 93 90 / 02 38 61 32 41
www.chu-orleans.fr

